

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND GUERET**

**Extrait**

Publié le 06/07/2023  
Mis en ligne le 06/07/2023

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-trois, vingt-neuf juin à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Etaient présents** : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote** : Mme Marie-France DALOT à M. Guy ROUCHON, Mme Olivia BOULANGER à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne TONDUF à M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Véronique VADIC, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Michèle ELIE à Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

**Etait excusée** : Mme Célia BOIRON

**Nombre de membres en exercice** : 55

**Nombre de membres présents** : 42

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 12

**Nombre de membres excusés** : 1

**Nombre de membres absents** : /

**Nombre de membres votants** : 54

**AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2022 - BUDGET ANNEXE PARC ANIMALIER**

**Rapporteur** : M. Eric BODEAU

Dès l'arrêt des comptes d'un exercice budgétaire, les dispositions en matière de finances locales prévoient de constater le résultat cumulé à la clôture et de le reporter sur l'exercice suivant en l'intégrant dans l'équilibre du budget de l'année N+1 sous forme de « report ».

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20230629-167-23-BF  
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Cette procédure impose la prise en compte de tous les résultats et reports, soit :

- le résultat de fonctionnement cumulé,
- le solde d'exécution de la section d'investissement cumulé et le solde des restes à réaliser de l'exercice clos qui constituent le « besoin » de financement d'investissement (ou « l'excédent » de financement d'investissement, le cas échéant).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif, et doit faire l'objet d'une délibération si la section d'investissement est déficitaire.

Dans ce cas, le conseil communautaire délibère sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement.

A l'inverse, si les résultats de chaque section sont excédentaires, aucune délibération n'est à prévoir et les reports sont effectués automatiquement sur chacune des sections du budget suivant.

Concernant le budget Annexe Parc Animalier, les résultats 2022 sont constatés comme suit :

**RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2022**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION			
REALISATIONS PROVISOIRE DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 649 451,52	G 771 126,49	121 674,97			
	Section d'investissement	B 197 760,52	H 168 900,51	-28 860,01			
+							
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 11 129,35 (si excédent)	11 129,35			
	Report en section d'investissement (001)	D 73 460,81 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	-73 460,81			
=							
TOTAL (réalisations + reports)		(A+B+C+D)	920 672,85	(G+H+I+J)	951 156,35	FONCT	132 804,32
						INVEST	-102 320,82
						<b>TOTAL</b>	<b>30 483,50</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	0,00			
	Section d'investissement	F 18 070,00	L 17 536,37	-533,63			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	(E+F) 18 070,00	(K+L) 17 536,37	-533,63			
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	(A+C+E) 649 451,52	(G+I+K) 782 255,84	132 804,32			
	Section d'investissement	(B+D+F) 289 291,33	(H+J+L) 186 436,88	-102 854,45			
	TOTAL CUMULE	(A+B+C+D+E+F) 938 742,85	(G+H+I+J+K+L) 968 692,72	29 949,87			

Résultat de fonctionnement 2022 cumulé..... (+) 132 804.32 €

Solde d'exécution d'investissement 2022 cumulé ..... (-) 102 854.45 €

+

Solde des restes à réaliser 2022..... (-) 533.63 €

**BESOIN** de financement cumulé de la section d'investissement..... (-) 102 854.45 €

**DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2022**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- votent la reprise des résultats 2022 du budget Annexe Parc Animalier, compte tenu des constats précédemment exposés ; et
- prennent acte de l'affectation définitive des résultats 2022 comme suit :

Report au compte 002 – recettes de fonctionnement du budget 2023 ..... 29 948.87 €

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20230629-167-23-BF  
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068 – BP 2023) ..... 102 854.45 €

Report au compte 001 – dépenses d'investissement du budget 2023..... 102 320.82 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Pour absence et Empêchement

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Eric BODEAU

Le secrétaire de séance

Alex AUCOUTURIER

